



P 2 **Edito**
par Juliette Fano

P 3 > 5 **Actualités**
SICA Abattoir de Tarascon //
Du côté des aides : Que nous
réserve l'automne ?

P 6 > 7 **Mortalité des agneaux :**
mieux la connaître pour mieux
maîtriser

P 8 **Communiqué FNEC**

P 9 > 10 **Comment bien
réussir les semis
de ses prairies**

P 11 **Annonces -
Agenda**





La filière élevage s'organise (enfin) autour du projet de reprise de l'abattoir de Tarascon. La naissance de la SICA abattoir de Tarascon est le fruit d'un travail collectif, difficile, mais surtout constructif pour l'avenir de notre filière élevage, car oui, c'est bien de cela dont il est question dans la reprise de l'outil d'abattoir, du maintien du tissu de production de notre département. Depuis la déclaration en Redressement Judiciaire de la Société Alazard et Roux en avril 2018, une réflexion sur la future structuration a été lancée avec deux objectifs : maintenir l'outil d'abattage dans le département et, rembourser en grande partie la créance des éleveurs.



La naissance de notre Coopérative marque le début d'une aventure qui a été rendue possible grâce à la mobilisation des collectivités. ACCM et le Département des Bouches-du-Rhône ont répondu présents. Je tiens à les remercier, au nom de l'ensemble des éleveurs. Lors de l'assemblée générale constitutive, nous avons pu vous exposer les différents projets qui vont permettre d'étoffer l'offre d'abattage. La création d'une nouvelle chaîne ovine fait partie des projets permettant de redonner une rentabilité à l'outil et des perspectives d'avenir. Chacun d'entre nous doit être conscient de la responsabilité que nous prenons en montant cette coopérative et en reprenant l'activité d'abattage. Il n'est plus question maintenant de se cacher derrière un responsable. Nous serons les seuls responsables !

La création de cette coopérative est une véritable révolution pour l'élevage des Bouches-du-Rhône. Cela fait plusieurs dizaines d'années que nous n'avions pas, collectivement, mis en place une structure porteuse d'avenir. Je compte donc sur chacun d'entre vous pour prendre votre part d'engagement, mais aussi pour être les ambassadeurs de notre SICA. Plus nous ferons de volume, plus la structure sera rentable et plus nous diminuerons les tarifs d'abattage. La filière élevage de notre département a de beaux jours devant elle. Le mouvement végan / anti-viande souhaite nous déstabiliser, mais maintenant que nous tenons notre destin en main, nous allons montrer à la population locale qu'élever du bétail dans des terres aussi belles que la Crau, la Camargue ou les Alpilles, permet de produire un bétail de qualité, respectueux de l'environnement et en totale adéquation avec les attentes sociétales.

Soyons acteurs, plutôt que spectateurs, soyons ambassadeurs plutôt qu'observateurs et ensemble nous réussirons à donner un élan de dynamisme à notre corporation.

Juliette FANO

Présidente de BOVIN 13

Actualités



Vous étiez nombreux, à vous être déplacés pour assister à l'Assemblée Générale constitutive de la SICA abattoir de Tarascon le 8 octobre dernier. Au cours de cette assemblée, **un conseil d'administration a été élu et le 23 octobre, le bureau a été désigné :**

▶ BOVIN

MAILHAN Pascal, **JAUME** René,
CALLET Pierre-Henry (*secrétaire*),
MAIRE Tommy (*vice-trésorier*),
ALLEMAND Mathieu (*vice-secrétaire*)

▶ OVIN

TROUILLARD Christian (*co-président*),
JUGLARET Victor (*trésorier*),
BENSON Rémy, **BARBIER** Virginie

▶ CAPRIN

CHIARI Bastien

Il est vrai que **l'investissement de l'équipe** qui a œuvré autour de ce projet **a été importante**, dans un seul intérêt, le votre ! C'est la seule motivation qui nous a animés dans les différentes étapes de réflexion.

L'affluence lors de cette assemblée générale constitutive est **très encourageante** pour la suite. Nous vous transmettons, après le premier conseil d'administration, la constitution du bureau. Nous vous donnerons aussi les informations régulières sur le planning d'installation de la coopérative.

Un grand merci à tous pour votre mobilisation, votre présence renforce nos convocations pour l'avenir de l'élevage du département.

SICA Abattoir de Tarascon



▶ PORCIN

MORRETTI Gérald, **GRANIER** Philippe

▶ CHAMBRE/SYNDICAT/ASSOCIATION

- ▶ CA 13 : **MAILHAN** Jacques (*co-président*)
- ▶ CA 30 : **SAUMADE** Magali
- ▶ FDO 13 : **Bourgeois** Luc et **PORRACCHIA** Elodie
- ▶ BOVIN 13 : **FANO** Juliette (*vice-présidente*)

▶ CHEVILLARDS

ROUX Olivier (*vice-président*),
ROUX François, **MILLET** Florent,
BOUCHERIE CHARLES

Bien sûr, il est toujours possible de faire partie de ce projet en adhérant à la SICA. **Des tarifs préférentiels** seront appliqués pour les éleveurs adhérents selon le tonnage apporté.

Plus de 100 éleveurs ont déjà franchi le pas. Pour les rejoindre, vous pouvez prendre des parts sociales dans la SICA à hauteur de 100€ par tonne abattue à l'abattoir de Tarascon.

*N'hésitez pas à contacter **Sébastien ATTIAS** ou **Tiphaine VERDOUX** de la Chambre d'agriculture pour plus d'informations.*



Du côté des aides : Que nous réserve l'automne ?

10 OCTOBRE 2019. ECONOMIE ET POLITIQUE AGRICOLES, PRODUCTIONS ANIMALES, ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES-MARITIMES, BOUCHES-DU-RHÔNE, VAR

► DES ACOMPTES PAC CONSÉQUENTS FIN OCTOBRE.

Comme annoncé par le Ministère, des acomptes seront versés aux bénéficiaires des aides PAC **entre le 16 octobre et début novembre**. Ils devraient concerner 70% des DPB, 70% des aides ovine, caprine et bovin allaitant et 85% de l'ICHN.

Pour réaliser ces versements, il était nécessaire de fixer certains montants d'aides pour 2019.

Une série d'arrêtés publiés fin septembre-début octobre précise les montants suivants :

► POUR LES AIDES DÉCOUPLÉES (DPB) :

- **paiement redistributif : 48 €**
- **paiement supplémentaire JA : 65,18 €**

Ces paiements qui vont servir de base pour le versement des acomptes d'octobre/novembre, **vont sans doute évoluer en décembre** une fois l'état des demandes définitivement arrêté. Si le paiement redistributif devrait peu évoluer (en 2018, il est passé de 46,85 € initialement à 48,64 € en décembre), le paiement JA a été fixé pour le moment à son plancher réglementaire. Il est susceptible d'être revu à la hausse en fonction du niveau de demande nationale. Ainsi en 2018, il est passé de 65,20 € en septembre à 88,15 € en décembre.

► AIDE OVINE

- **aide de base ovine: 19 € par animal primé** (en 2018: 22,05 €)
- **majoration pour les 500 1^{ères} tête primées: 2 € inchangée par rapport à 2018**
- **aide complémentaire nouveaux producteurs: 6 € par animal primé (pas d'aide en 2018)**



La baisse de l'aide de base par rapport en 2018 est à ce jour conséquente. En revanche l'aide aux nouveaux producteurs qui n'existait plus en 2018 a été rétablie en 2019.

▶ **AIDE CAPRINE**

- ▶ **15,80 € par animal primé**
(16,18 € en 2018)

▶ **AIDE AUX BOVINS ALLAITANTS (ABA)**

- ▶ **Stabilisateur : 0,975** – *le nombre de femelles primées sera égal au nombre de femelles éligibles auquel sera appliqué ce stabilisateur (en 2018, il était de 0,970)*
- ▶ **Montant applicable aux vaches de rang 1 à 50 : 166 €/animal primé**
(166,75€/tête en 2018)
- ▶ **Montant applicable aux vaches de rang 51 à 99 : 121 €/animal primé**
(121,25€/tête en 2018)
- ▶ **Montant applicable aux vaches de rang 100 à 139 : 62 €/animal primé**
(idem en 2018)

Les montants 2019 seront donc très proches de ceux de l'an passé.

▶ **APICULTURE : LE NOUVEAU PLAN TRIENNAL EST OPÉRATIONNEL**

France Agrimer vient de préciser dans une instruction technique datée du 3 octobre dernier **les conditions d'accès aux aides pour le programme apicole triennal** qui court du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2022. Les aides concernant le plus directement les apiculteurs recouvrent, comme dans le plan précédent, les investissements liés à la transhumance et l'acquisition de ruches et de cheptel.

▶ **POINT SUR LES NÉGOCIATIONS POST-2020**

La prochaine campagne PAC démarrera en 2022 pour terminer en 2027. Une année de transition sera donc établie pour faire le lien entre la PAC 2015-2020 et la suivante. **Dès 2019, une phase de consultation nationale a été entamée au niveau régional et national** pour rédiger le contenu du Plan National Stratégique afin de prendre en compte les spécificités des territoires et filières. **Le principal combat reste encore l'admissibilité des surfaces pastorales** dans cette nouvelle programmation afin de maintenir une agriculture pastorale économiquement viable.





Santé



Mortalité des agneaux : mieux la connaître pour mieux maîtriser

► **UN TABLEAU POUR ENREGISTRER LES CAUSES DE MORTALITÉ PRÉCOCE DES AGNEAUX**

La mortalité précoce des agneaux est une cause importante de perte de productivité ovine. Le SRUC (*Scottish Rural College*) propose d'enregistrer les causes de mortalité sur un tableau, en faisant une simple croix dans la case correspondant à la cause identifiée ou suspectée. Cette méthode robuste et peu coûteuse permet de voir rapidement si une tendance se dessine, afin de mettre en œuvre des mesures de maîtrise. On peut aussi ajouter les informations de taille de portée ou le N° de la mère afin d'avoir une analyse plus précise des résultats.

► **DES AUTOPSIES RAPIDES ET SIMPLES POUR PRÉCISER LES CAUSES DE MORTALITÉ**

Tous les agneaux retrouvés morts précocement ne sont pas morts écrasés, certains n'ont pas bu, d'autres ont souffert à l'agnelage et sont morts quelques heures après. La réalisation d'une autopsie permettra le plus souvent de faire la différence. Les écossais



Credit Photo : CIRPO.

Photo 3.1 : La survie des agneaux est un facteur majeur de la productivité d'une exploitation.

ont également conçu un petit guide, traduit en français, permettant, en moins de 10 min, d'évaluer un certain nombre de points pouvant orienter vers une cause de mortalité. La réalisation systématique d'autopsie sur les agneaux morts est d'un apport précieux pour identifier les principales causes de mortalité et pour orienter les mesures de maîtrise.

RETROUVEZ CES ASTUCES EN VIDEO ET BIEN D'AUTRES ENCORE SUR SHEEPNET.NETWORK/FR





Comment bien réussir les semis de ses prairies

Ça vaut le coup de bien préparer son sol, disent souvent les éleveurs, car c'est trop bête de louper le semis d'une pâture qu'on installe pour cinq ou six ans. Pour mettre toutes les chances de son côté : tasser, tasser, rouler, rouler.

▶ DATE DE SEMIS

Le plus souvent, **le semis a lieu à l'automne, après céréales.**

- ▶ **Dans les zones plutôt humides**, on sème le plus tôt possible, pour avoir un pâturage avant l'hiver, pour donner de la lumière au trèfle.
- ▶ **Dans les zones plus sèches**, on attend le retour de l'humidité. Certains sèment après le 15 septembre pour limiter la levée des rumex, mais renoncent au pâturage avant l'hiver.

▶ PRÉPARATION DU TERRAIN

L'objectif est que le sol soit suffisamment tassé pour que les roues du tracteur ne marquent pas. La prairie peut être semée sans labour, en semis direct, à condition que la parcelle soit propre et le sol bien nivelé. Un ou deux coups de rouleau lisse suffiront ensuite. Sinon, préférer le labour. **En terres lourdes** une reprise au rotalabour seul, puis deux ou trois passages avec rotalabour + cultipacker assurent un lit de semence fin, tassé, bien nivelé. Par rapport au vibroculteur, le cultipacker présente l'avantage de ne pas sortir les cailloux.





▶ SEMIS EN LIGNE OU SEMIS À LA VOLÉE ?

- ▶ **Avec un semis à la volée**, à l'épandeur centrifuge type "Vicon", la prairie lève plus uniformément. Le mélange graminées/légumineuses est fait à part dans un bac et versé au fur et à mesure dans le semoir (1 ha à la fois). On peut enlever le mélangeur au fond du "Vicon", pour éviter les vibrations qui séparent le trèfle des graminées. Pour vérifier le réglage, poser une bâche noire sur le sol : le bon mélange, c'est 3-4 graines de trèfle pour 6-7 graines de ray-grass.
- ▶ **De nombreux agriculteurs utilisent aussi le semoir en ligne**, bottes relevées, qu'ils jugent plus facile à maîtriser. Dans tous les cas, le semis est suivi d'un ou deux passages de rouleau lisse. Et on surveille les limaces, surtout en bord de talus !

ZOOM CHOISIR SES VARIÉTÉS DE RGA-TB

Les variétés de ray-grass anglais adaptées au pâturage sont les RGA tardifs diploïdes. Les variétés tétraploïdes sont plus appétentes au pâturage, mais elles tallent moins et sont en général moins pérennes (plus gorgées d'eau, elles se prêtent encore moins à la fauche). On peut les mélanger.

IL EXISTE TROIS CATÉGORIES DE TRÈFLE À AGRESSIVITÉ CROISSANTE :

l'idéal est de choisir deux ou trois variétés pour un mélange. Attention aux trèfles à grandes feuilles, très agressifs, peu pérennes. Ils ont parfois posé des problèmes de météorisation.

LES VARIÉTÉS DE RAY-GRASS ANGLAIS UTILISÉES :

- ▶ **diploïdes tardifs** : Ohio, Barlatan, Kerval, Barmoric, Argoal, Brital
- ▶ **tétraploïdes tardifs** : Fortius, Belcampo, Bocage

LES VARIÉTÉS DE TRÈFLE BLANC UTILISÉES (en ordre croissant d'agressivité) :

- ▶ **trèfles à petites feuilles** : Rivendel, Huia
- ▶ **trèfles à moyennes feuilles** : Alberta, Menna, Demand, Donna, Merwi, Aberdai
- ▶ **trèfles à grandes feuilles très agressifs** : Aran, Alice, Olwen

▶ DOSES DE SEMIS

- ✓ **Repère de base pour une prairie d'associations graminées-légumineuses à pâturer** : mélanger 15 kg de graminées, 5 kg de légumineuses et semer le tout à 25 kg/ha.
- ✓ **Pour un semis classique de RGA-TB**, prévoir entre 15 et 20 kg de RGA pour 4 à 5 kg de trèfle blanc pour un hectare.
- ✓ **Avec la fétuque**, certains descendent à 12 kg/ha de fétuque élevée, 4 kg/ha de RGA et 4kg/ha de trèfle blanc.
- ✓ **En prairies multi-espèces**, d'autres sèment plus dense (30 à 35 kg/ha), ou rajoutent de l'avoine (30 à 40 kg/ha) pour limiter le salissement.
- ✓ **Pour lier la petite graine de trèfle au RGA**, on peut l'humidifier avec du lait ou de l'huile avant de la mélanger au RGA. Cela évite que la graine de trèfle ne "coule" dans le semis.



**Communiqué
FNEC**
du 4 octobre
2019

FNEC
**Fédération Nationale
des Éleveurs de Chèvres**

▶ **LA COMMISSION EUROPÉENNE ACCEPTE DE REVOIR L'ACTE DÉLÉGUÉ
SUR L'IDENTIFICATION DES OVINS ET CAPRINS**

- ▶ **Un acte délégué européen concernant la traçabilité et l'identification** validé par la commission européenne en juin dernier comportait une disposition fatale pour les éleveurs de chèvres, puisqu'elle remettait en cause la dérogation à l'identification électronique en vigueur aujourd'hui pour les chevreaux.
- ▶ Très vite, **la FNEC s'est mobilisée** auprès du Ministère de l'agriculture et auprès des députés européens **afin d'obtenir une opposition formelle de la France à cet acte délégué.**
- ▶ **En juillet, nous lançons une forte mobilisation de notre réseau**, très largement suivie et qui a permis aux autorités et à toutes les organisations professionnelles de prendre la mesure de la gravité de la situation.
- ▶ Durant l'été, l'équipe de la FNEC a travaillé d'arrache-pied avec les eurodéputés français pour obtenir du Parlement Européen

de s'opposer au texte (*délai de 2 mois pour faire objection à la proposition de la Commission*). **Nous avons également interpellé et réussi à rallier à notre cause les espagnols, grecs, chypriotes et portugais** afin d'organiser une opposition au texte et demander sa révision.



GRÂCE AU SOUTIEN ET À LA DÉTERMINATION SANS FAILLE DE NOS EURODÉPUTÉS FRANÇAIS, la commission Agriculture du Parlement Européen a obtenu de la Commission Européenne, lors d'une audition le 25 septembre dernier, un engagement à modifier le texte à la vue des difficultés que nous avons fait remonter.

- ▶ **Nous restons vigilants** et veillons à ce que les engagements de la commission soient bien tenus et le texte modifié dans le bon sens, mais **NOUS POUVONS AFFIRMER QU'IL S'AGIT LÀ D'UNE GRANDE VICTOIRE SYNDICALE POUR LA FNEC ET POUR LES ÉLEVEURS DE CHÈVRES.**





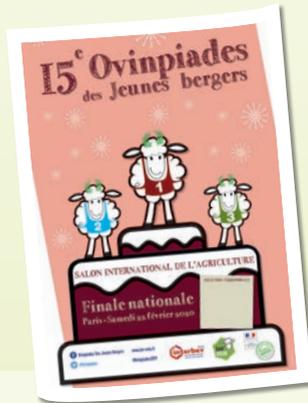
Annonces

- Vend machine à traire "Manus" moteur récent / 2 bidons = 4 chèvres - 1200 € / Cornadis "subrin" 12 places / traite avant - 800 €
☎ 06 03 49 70 80
- Vend plusieurs béliers reproducteurs Mérinos d'Arles, nés en janvier 2019
☎ 06 58 53 48 80
- Vend graine de Luzerne
☎ 04 90 90 79 19 ou
06 15 17 38 97 (aux heures des repas)
- Vend 50 agnelles Mérinos et Mourérous nées mi-mars disponible à l'automne
☎ 06 86 50 22 97 | GAEC du Savel
- Cherche ferme d'élevage à reprendre ou à créer. Étudie toute proposition
☎ 06 67 26 53 78
- Agent d'élevage bovin (10 ans d'expérience) ou ovin (2 ans d'expérience)
☎ 06 67 26 53 78
- Vends matériels ovin d'occasion
☎ 06 85 88 21 38
- Cherche terrain avec ou sans bâtiment en ferme zone Arles-Salon
☎ 06 67 26 53 78

AGENDA

- **13/14 NOVEMBRE - 18/19 DÉCEMBRE 2019 ET 28/29 JANVIER 2020**
FORMATION CHIEN DE TROUPEAU
- **LE 14 NOVEMBRE ET 10 DÉCEMBRE 2019**
FORMATION BIOSÉCURITÉ PORCINE

À la coopérative Agneau Soleil de Saint-Martin-de-Crau



"Tout éleveur voulant faire partie du jury peut contacter M. Rémi LECONTE MRE 04 42 72 24 63"

Chambre d'agriculture	Maison des Agriculteurs 22, av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence	☎ 04 42 23 06 11 ☎ 04 42 63 16 98	accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.paca.chambres-agriculture.fr
Bovin 13	//	☎ 04 42 23 86 35 ☎ 04 26 03 12 83	s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.bovin13.com
GDS 13	//	☎ 04 42 96 95 72 ☎ 04 26 03 12 83	gdsbdr@yahoo.fr
Syndicat Caprin	//	☎ 04 42 23 86 45 ☎ 04 26 03 12 83	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
FDO	Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau	☎ 06 71 76 31 92	fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

Agriculteurs



Choisissez votre matériel agricole et demandez son financement* chez votre concessionnaire.

ca-alpesprovence.fr

*Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse Régionale, prêteur.



agilor
FINANCEMENT
DE MATERIEL